

N° 2026-04-05

Séance du mardi 21 avril 2026

**OBJET : COMMISSION DE DÉLÉGATION
DES SERVICES PUBLICS (CDSP) : ÉLECTION DE 5 MEMBRES
TITULAIRES ET DE 5 SUPPLÉANTS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 14 avril 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 21 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260421-20260421_CC_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026
Publication : 28/04/2026



Présents : Albert BACQUART, Michaël BERGER, Rémi BERGER, Anne BERTIER, Baptiste BON, Julien BRUNON, Laurent CARUANA, Nasera CHABANE, Franck CHASSAGNEUX, Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, David COCAGNE, Pascal COSTON, Muriel COUTURIER, Hervé DE STEFANO, Dominique DEVIN, Philippe ESSERTEL, Mathieu ESTANO, Patrick FARISSIER, Michaël FORGE, Tess GAGNAGE, Mickaël GAULT, Florence GAVARD, Sofiane GHILAS, Serge GOMET, Grégoire GRANGER, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Emilien JOUSSERAND, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Martine MEILLIER, Jean-Michel PERRACHE, Jérôme PEYER, Philippe PEYRARD, Pierrick PLAT, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTONNIER, Pascal POURRAT, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Claudia ROLLE, Patrice ROMEUF, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Arlette SURGEY, Laurent TALLARONT, Séverine TARIT, Laurent THEOLEYRE, Fabrice TONDO, Annabel TURNEL, Eric VIOLLET, René AVRIL, Serge BAISSAT, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Roland BOST, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Marcel GIACOMEL, Cindy GIARDINA, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Patrick ROMESTAING, Frédérique SERET, Elodie THEVENET, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Gérard VERNET, Christian VERRON

Absents remplacés : Jimmy LUMINIER par Fabrice TONDO, Frédéric MURAT par Mathieu ESTANO, Jean-Philippe MONTAGNE par Christian VERRON, Julien RONZIER par Serge BAISSAT

Pouvoirs : Christophe BLOIN pouvoir à Hervé DE STEFANO, Luc VERICEL pouvoir à Catherine DOUBLET, Ghyslaine POYET pouvoir à Nathalie LE GALL

Absents : Gilbert CHAZAL

Secrétaire de séance : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	124
Nombre de membres présents :	120
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	123

Étaient également absents excusés, Mme Christine FELIX, M. Michel GOUJON, M. Jean-Yves PICARD, membres de la délégation spéciale pour les communes d'Arthun et de Gumières.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et D. 1411 3 à D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales fixant les règles applicables à la composition et à l'élection des commissions de délégation de service public (CDSP).

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération en date du 7 avril 2026 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public à caractère permanent,

Considérant que la commission de délégation de service public doit comprendre, outre le président, cinq membres titulaires et un nombre égal de suppléants,

Considérant que cette commission est présidée par le président de Loire Forez agglomération ou son représentant,

Considérant que les membres de la commission de délégation de service public sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant qu'une seule liste a été déposée :

Titulaires :
M. Yannick TOURAND M. Thierry CHAVAREN M. Thierry HAREUX Mme Stéphanie FAYARD M. BUISSON David
Suppléants :
Mme Martine MEILLIER M. Jean-Baptiste CHOSSY Mme Delphine IMBERT Mme Elodie THEVENET Mme Catherine DOUBLET

Il est donc proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

L'assemblée communautaire a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, et de procéder à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- constate qu'une seule liste a été déposée,
- fixe la composition définitive des membres de la commission de délégation de service public comme suit :

Titulaires :
M. Yannick TOURAND
M. Thierry CHAVAREN
M. Thierry HAREUX
Mme Stéphanie FAYARD
M. BUISSON David
Suppléants :
Mme Martine MEILLIER
M. Jean-Baptiste CHOSSY
Mme Delphine IMBERT
Mme Elodie THEVENET
Mme Catherine DOUBLET

Fait et délibéré, à Montbrison, le 21 avril 2026
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,